

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Solutions fondées sur la Nature (SfN)

au service des défis liés à l'eau

Règlement

Date de lancement de l'AMI : **18 mars 2024**

Date limite de réception des candidatures : **14 juin 2024**

Envoi des candidatures par courrier :

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Direction des Interventions
AMI Solutions fondées sur la Nature
200 Rue Marceline
BP 80818
59508 DOUAI cedex

❖ Cadre général de l'AMI

Le Bassin Artois-Picardie est soumis à une augmentation et une intensification des aléas climatiques naturellement existants : sécheresses, inondations, submersion marine, érosion des sols et coulées de boue, érosion du littoral et recul du trait de côte, etc. La trajectoire qui se dessine est claire et nécessite la mise en œuvre rapide de moyens à la hauteur des enjeux du changement climatique sur le territoire du bassin Artois-Picardie pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et humides associés.

Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau lancé par le Président de la République et le Gouvernement fin mars 2023 rappelle également cette tension sur la ressource en eau et la nécessité de restaurer le grand cycle de l'eau. La mesure n°30 de ce plan a pour objectif d'amplifier le développement des Solutions fondées sur la Nature dans la gestion de l'eau.

D'après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité*. Les Solutions fondées sur la Nature permettent ainsi d'allier la préservation de la biodiversité avec les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, favorisant une dynamique d'écosystèmes résilients, protégés et aptes à rendre des services écosystémiques.

Ces Solutions fondées sur la Nature sont un sujet émergent, souvent mal connu des élus, des techniciens des collectivités et des citoyens. Compte-tenu de l'importance de l'accompagnement des acteurs dans ce processus, de la nouveauté des démarches proposées, l'Agence de l'Eau lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour faire émerger des projets ambitieux répondant aux critères définis par l'UICN et permettre la diffusion de ces projets à l'ensemble du bassin.

❖ Objectifs de l'AMI

Cet AMI vise à promouvoir les Solutions fondées sur la Nature à travers le financement d'études de conception de projets permettant de répondre aux défis de la gestion de l'eau (résilience des milieux aquatiques et humides, prévention des inondations, recharge de la nappe, etc.) tout en préservant la biodiversité. Les Solutions fondées sur la Nature se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées entre elles dans les territoires :

- la préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- l'amélioration de la gestion durable d'écosystèmes utilisés par les activités humaines ;
- la restauration d'écosystèmes dégradés voire la création de milieux naturels.

❖ Contenu de l'AMI

Au travers de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), l'Agence de l'Eau Artois-Picardie va :

- identifier, au travers d'un dossier de candidature, les collectivités ayant la volonté de s'engager dans un projet de Solutions fondées sur la Nature,
- sélectionner puis accompagner ces 10 collectivités retenues dans la phase de conception de leur projet,
- valoriser ces projets afin de capitaliser l'expérience acquise et d'inspirer d'autres collectivités territoriales à travers ces projets exemplaires.

Pour chaque projet sélectionné, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie financera l'intégralité d'une étude de maîtrise d'œuvre de conception sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité porteuse du projet, dans la limite de 100 000 euros par projet. Cet accompagnement devra aboutir à la réalisation :

- *a minima* de trois esquisses de projet ;
- *a minima* de deux avant-projets (AVP) ;
- d'un projet (PRO) avec chiffrage des coûts.

L'Agence met à disposition des maîtres d'ouvrages sélectionnés un Cahier des Clauses Techniques Particulières pour cadrer ces prestations.

Une fois le projet défini et chiffré, selon le niveau de respect des critères de Solutions fondées sur la Nature et sur sollicitation de la collectivité, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pourra participer financièrement à la réalisation des travaux.

❖ Bénéficiaires éligibles

Sont concernées par cet AMI, **les collectivités locales** du Bassin Artois-Picardie, **propriétaires d'un site** sur lequel elles souhaitent mettre en œuvre un projet de Solutions fondées sur la Nature afin de répondre à un enjeu lié à l'eau.

❖ Modalité et dépôt de candidature

Le dépôt de candidature est possible du **18 mars au 14 juin 2024**. Toute candidature reçue après le **14 juin 2024** ne sera pas étudiée.

Les candidatures seront envoyées par courrier :

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Direction des Interventions
AMI Solutions fondées sur la Nature
200 rue Marceline
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 – 59508 DOUAI CEDEX

Le dossier de candidature sera constitué de :

1. une note de présentation du projet :

- Présentation du maître d'ouvrage et de l'équipe projet (noms, fonctions et coordonnées de chaque membre de l'équipe chargée du dossier) ;
- Présentation du projet, son articulation avec le territoire concerné, son calendrier prévisionnel, etc.

2. une note de prise en compte des critères du standard UICN en répondant à ces questions :

- A quels défis sociétaux doit répondre ce projet ?
- Quels types d'actions s'appuyant sur un écosystème pourraient être mis en œuvre pour répondre à ces défis ?
- En quoi ce projet serait-il favorable à l'eau et à la biodiversité ?
- Quelle est la gouvernance proposée pour ce projet ? Permettra-t-elle une association large et transversale des acteurs locaux ?
- Comment ce projet sera-t-il suivi et évalué sur le long terme ?

3. une note de motivation détaillera en quoi la démarche d'accompagnement, les intéresse et pourquoi elle permettra de faire avancer leur projet.

❖ Sélection des projets

La sélection des 10 projets sera réalisée par l'Agence de l'Eau en partenariat avec les membres de l'Agence Régionale pour la Biodiversité des Hauts-de-France (DREAL, OFB, Région) et les institutions partenaires concernées par les Solutions fondées sur la Nature (ADEME, CERDD).

Les projets seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- ✓ être réalisé sur un site dont la collectivité est propriétaire ;
- ✓ répondre à des enjeux de qualité ou de quantité de la ressource en eau et/ou de préservation des milieux aquatiques ;
- ✓ répondre au standard mondial des SfN de l'UICN ;
- ✓ être porté par un engagement des élus ;
- ✓ associer des acteurs de terrain représentatifs des sensibilités locales pour bien appréhender la diversité des enjeux sociétaux du projet dans le cadre d'une gouvernance inclusive ;
- ✓ présenter la capacité à mobiliser ses membres et/ou ses partenaires autour de la définition du projet ;
- ✓ argumenter sur l'intérêt de la démarche d'accompagnement proposée par l'agence et présenter les avantages de la mise en place d'une SfN dans le contexte projeté.

Un binôme élus/techniciens pourra également être reçu par l'Agence pour présenter de vive voix le projet et ses motivations.

A l'issue du jury, le directeur général informera l'ensemble des lauréats par courrier de la décision prise par l'Agence de l'Eau.

Les projets « hors sol » (toitures, murs végétalisés, etc.) ainsi que ceux correspondant seulement au respect de la réglementation ne sont pas éligibles à cet AMI.

Le jury veillera à retenir des projets portant sur des thématiques variées afin de diversifier les enseignements à tirer.

❖ **Contacts pour tous renseignements complémentaires**

Sébastien LECLERCQ (s.leclercq@eau-artois-picardie.fr) se tient à la disposition des collectivités souhaitant avoir des précisions ou de l'aide dans la construction de leurs dossiers de candidature.

Estelle CHEVILLARD : e.chevillard@eau-artois-picardie.fr

Hubert VERHAEGHE : h.verhaeghe@eau-artois-picardie.fr